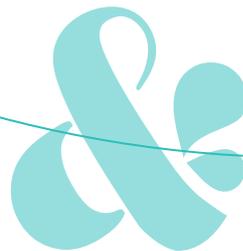


# Flash Inf' Eaux

## L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 20 octobre 2023, à Saint-Perreux (56). Flash Inf' Eaux #4 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 20 octobre 2023.

### EXPRESSION POLITIQUE

L'EPTB Eaux & Vilaine a été voulu par nos élus comme la traduction d'une ambition politique forte dotant notre établissement de moyens humains et financiers au service d'un territoire solidaire : le bassin de la Vilaine.

Le **Débat d'Orientation Budgétaire**, présenté à l'ordre du jour du 20 octobre 2023, s'inscrit dans une période de développement, avec une montée en puissance des actions et des missions de notre établissement sur la période 2021-2026. L'élaboration du nouveau **projet d'établissement**, adopté ce jour, accompagne la montée en puissance de notre établissement pour assurer la mise en oeuvre opérationnelle et cohérente du Plan mandat 2021-2026 adopté par le Comité syndical en juin 2022.

L'année 2023 se poursuit. Parmi les sujets d'actualité, l'avancée de la **révision du Sage Vilaine**, présentée ce jour par Michel Demolder, Président de la Commission Locale de l'Eau. Les **études HMUC** (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) continuent également par des actions de sensibilisation / d'appropriation des acteurs locaux.

**Jean-François MARY,**  
Président d'Eaux & Vilaine.

### MILIEUX AQUATIQUES

## Une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour encadrer les actions portées par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

La Déclaration d'intérêt Général est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Les cours d'eau du territoire d'intervention de l'UGVO étant en grande majorité des **cours d'eau non domaniaux**, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique en vue de la Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques.

L'enquête s'est déroulée du 9 mai au 9 juin 2023. **L'arrêté de DIG est paru le 15 septembre. Il permettra désormais à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de réaliser des travaux milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention, soit sur 112 communes, jusqu'en 2030.**



Ruisseau Le Borgnet, Saint-Méen-Le-Grand (35)

## FINANCES

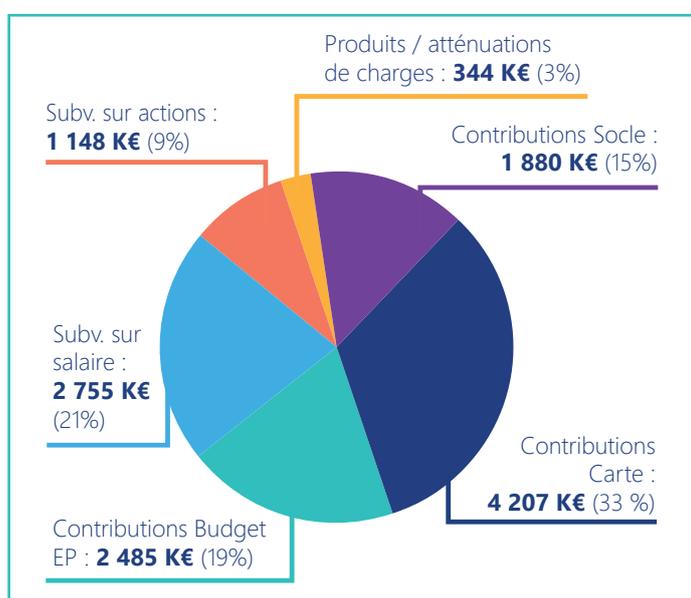
# Le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 adopté !

Au regard des transferts de compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques, de l'ambition affichée pour la reconquête des masses d'eau, des études et des travaux envisagés, **Eaux & Vilaine a réalisé une prospective financière pour évaluer la soutenabilité financière de son plan d'investissement et ce, à l'horizon de 2026.**

## Budget principal

### Une situation financière qui s'inscrit dans un contexte d'évolutions importantes.

Les **principales recettes** de fonctionnement 2022-2026 :



Les **principales dépenses** de fonctionnement portent sur l'**administration générale**, où le doublement du budget opéré depuis 2021 entraîne un besoin de renforcement des services supports, de la communication et une sécurisation accrue des systèmes d'informations.

Les dépenses portent également sur le **barrage d'Arzal** marqué par des investigations supplémentaires en 2023 et 2024 et sur les **ouvrages Amont**. La **prévention des inondations** n'est pas en reste avec une augmentation de plus de 520 K€ sur le socle, notamment due principalement au succès de l'opération **Alabri**.



Investigations, barrage d'Arzal (56)

Concernant les compétences « à la carte », après une forte évolution de dépenses en 2022 en raison de l'intégration de nouvelles compétences GEMA sur la partie amont et de la montée en puissance de la compétence « Prévention des inondations à la carte », le **montant total des charges de fonctionnement évolue** fortement en 2023 pour se stabiliser à partir de 2024 autour de **3,5 M€**.



Rotodévaseur, barrage d'Arzal (56)

**Le plan pluriannuel d'investissement passe de 61,3 M€ à 66,7 M€.** Il augmente de 5,4 M€ principalement pour financer les **travaux de prévention des inondations qui passent de 3,3 à 6,3 M€** (nouveaux travaux sur la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval et Redon Agglomération). D'autres projets justifient cette évolution, notamment l'augmentation de l'enveloppe des **travaux de confortement des gabions aval** ; le **renouvellement du rotodévaseur** ; les **investissements sur les barrages amont** ; les investissements pour la Cellule Planification du fait de l'intégration des **études de révision du SAGE**.

### Orientations 2024

En 2024, les dépenses du socle inscrites en investissement concernent essentiellement les **travaux de rénovation des gabions (3,8 M€ HT)**. La **révision du SAGE**, débutée le 3 février 2022, nécessite de faire appel à une **mission d'écriture et de relecture juridique (180 k€ TTC)** pour tenir l'échéancier de la révision fixé à 3 ans, en supplément des équipes dédiées par Eaux & Vilaine.



Gabions, barrage d'Arzal (56)

Les autres dépenses concernent principalement les travaux d'extension-réhabilitation des bâtiments de la Roche-Bernard, les achats de mobilier/matériel pour améliorer les conditions de travail/santé/sécurité des agents, les travaux de maintenance des barrages de Vilaine amont et la mise en service du futur navire rotodévaseur à l'horizon 2026.

Pour la carte, les investissements concernent la protection contre les inondations. Sur Châteaubriant-Derval, **les études préalables à la réalisation de nouvelles retenues sur le Chère et le Rollard se poursuivront** en 2024, avec l'objectif de déposer le dossier d'autorisation d'ici la fin de l'année. Sur Redon Agglomération, **la réhabilitation du système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon démarrera** à partir de 2024 sous réserve des conclusions des études réglementaires (présence potentielle d'espèces protégées). Enfin, sur Arc Sud Bretagne, l'année sera consacrée à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et réglementaires sur le **projet de protection du bourg de Damgan**.



Travaux Prévention des inondations sur la Chère, été 2023.

S'agissant des milieux aquatiques, des **programmes de travaux importants et pluriannuels devraient être engagés** à partir de 2024. L'inflation que l'on connaît, aura un impact sur le montant des actions, avec certainement un ajustement à prévoir. Par ailleurs, des reliquats de dépenses et des recettes au titre des exercices 2021 des syndicats de bassin versant ont été constatés au CA 2022. L'affectation de ces excédents devra être examinée au cours de l'année 2024.

## Budget Eau potable

### Une hausse des dépenses et des recettes sur la période 2022-2026.

Un certain nombre d'investissements sont actés pour les prochaines années : l'**Aqueduc Vilaine Atlantique (7,2 M€)** va se terminer en 2024, avec une prévision de dépenses sur l'exercice de 583 K€ HT ; les **travaux sur le dispositif anti-salinité sur l'écluse du barrage d'Arzal (7 M€ HT)**, dont l'essentiel de la dépense portera sur 2026 et 2027. Les autres travaux concernent toutes les **dépenses diverses** (sécurité, stockage des boues, réhabilitation d'ouvrages, ainsi qu'une provision pour la gestion patrimoniale des feeders à compter de 2027), **pour un total de plus de 5,1 M€**.

Les **travaux de rénovation de l'usine** se termineront en 2024. Le renforcement du besoin de stockage d'eau potable devrait se traduire par des études et travaux pour plus de 5,3M€, qui sera supportée essentiellement à partir de l'exercice 2028.

Sur un certain nombre d'aspects (gestion patrimoniale des feeders, futurs travaux à l'usine, nouvelles capacités de stockage), les incertitudes sur la nature des actions à réaliser, leurs montants et les délais de mise en oeuvre restent importantes. S'agissant d'opérations envisagées à moyen terme et pour la plupart au-delà de l'échéance de la PPI 2023-2026, **un schéma prospectif engagé en 2024** permettra d'apporter au Comité Syndical les outils d'aide à la décision et à la programmation.

### Orientations 2024

**Les dépenses de fonctionnement sont intrinsèquement liées aux investissements sur le barrage d'Arzal**, en raison de la refacturation par le Budget Principal au Budget Annexe d'une partie des dépenses. Les principaux projets autour du barrage concernent les **travaux de rénovation des gabions** et des **batardeaux**, ainsi que la **réalisation de l'écluse anti-salinité**, programmés sur les exercices 2024 à 2028. Pour 2024, le **versement du Budget Eau potable au Budget Principal est provisionné à hauteur de 3 748 K€**, avec notamment des participations aux frais d'investissement du barrage (2 024 k€), aux salaires (919 k€), aux charges de fonctionnement et frais d'administration générale (738 k€) et aux amortissements (67 k€) auxquels s'ajoute une participation de 270 K€ aux dépenses de l'estuaire.



Voeux institutionnels d'Eaux & Vilaine, janvier 2023.

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

# Un nouveau projet d'établissement pour Eaux & Vilaine !

Suite à l'extension des compétences de l'établissement début 2022 et à l'adoption par le Comité Syndical du plan de mandat 2021-2026 en juin 2022, un nouveau projet d'établissement a été élaboré. Il vise à mettre en oeuvre le plan mandat dans sa réalité opérationnelle en éclairant :

- Les **principes de gouvernance** à l'oeuvre dans la gestion globale de l'eau
- L'**organisation et les process** mis en place pour assurer la tenue des objectifs fixés à l'établissement
- Les **ressources économiques et humaines** pour porter l'action au plus juste au bénéfice des populations.

Parmi les enjeux et les priorités :

- **Piloter les projets structurants**
- **Développer les compétences**
- **Renforcer le travail transversal des équipes**

Ce nouveau projet d'établissement se traduit notamment par un organigramme cible qui pourrait être déployé sous 2-3 ans sous réserve de la création de postes et de leur financement.

## EN BREF

**EAU POTABLE** – Dans le cadre des travaux de l'**Aqueduc Vilaine Atlantique, deux ballons anti-bélier sont prévus** au départ de l'interconnexion à l'usine de Vilaine Atlantique, et sur un point haut au niveau de la commune d'Allaire, pour éviter des phénomènes de dépression qui risqueraient de fragiliser les conduites. En séance du 20 octobre, **le Comité syndical a voté à l'unanimité l'acquisition d'une emprise d'environ 100 m<sup>2</sup> de la parcelle privée ZD105 à Allaire, pour implanter un ballon anti-bélier** pour un montant total de 2 000 €.

A noter que les deux premières tranches, entre l'usine de Vilaine Atlantique et Bains-sur-Oust, ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine et sont déjà en service. Les travaux de la troisième tranche, entre Bains-sur-Oust et l'usine de Villejean, ont démarré en avril 2022 sous la maîtrise d'ouvrage du SMG 35, pour une mise en service prévue en mars 2024.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 20 octobre 2023.

## COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

**COMPOSITION | COLLÈGE EPCI** | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique